

# Point de mire : la réorganisation

Bulletin des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle  
Ministère des Services sociaux et communautaires

## Message de la ministre des Services sociaux et communautaires

Le 25 mars de cette année a vu la publication du Budget provincial 2010. Je sais que bien de nos partenaires des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle – comme tant de nos partenaires dans tout le gouvernement – attendaient de savoir ce que ce budget réservait aux services sociaux de l’Ontario.

Après trois budgets équilibrés, la récession mondiale a fait que l’Ontario, comme d’autres provinces et territoires du Canada et d’autres États dans le monde, est entré en déficit. Le Budget 2010 propose une approche équitable et équilibrée afin de protéger d’importants services publics tout en traçant une voie vers un avenir économique plus prospère.

Le Budget de l’Ontario 2010 présente un plan réaliste et responsable pour éliminer le déficit au cours des huit prochaines années. Il est important d’éliminer le déficit si nous allons d’une part ouvrir l’Ontario à de nouveaux emplois et à la croissance, et d’autre part restaurer la santé financière de la province et sa capacité à payer pour les services publics essentiels.

Notre méthode de financement des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle est également réaliste et responsable. Bien que nous ayons mis des fonds de côté dans le Budget 2010-2011 pour répondre aux besoins en services essentiels et pour appuyer la réorganisation du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, nous avons effectivement dû faire certains compromis. La lettre qui suit, et que j’ai récemment envoyée à certains de nos partenaires provinciaux donne de plus amples renseignements.

Permettez-moi de vous faire part de mes remerciements constants pour l’engagement dont vous faites preuve envers les Ontariennes et les Ontariens qui ont une déficience intellectuelle.

La ministre,



Madeleine Meilleur

# Point de mire : La réorganisation

## Aux partenaires des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Je vous écris aujourd'hui pour vous donner des informations au sujet du Budget provincial 2010. Je suis très reconnaissante des rapports ouverts et constructifs que nous avons eus avec votre organisation depuis que nous sommes au gouvernement, et je désire vous écrire dans un esprit de poursuite de ce partenariat positif.

Chaque année, au moment du Budget, alors que je réfléchis aux réalisations de mon ministère, je ne puis m'empêcher d'être extrêmement fière des progrès accomplis de concert avec nos partenaires communautaires des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Votre appui à notre réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à l'Initiative de fermeture des établissements a été déterminant pour notre succès commun. Je désire également remercier les membres de votre organisation pour

le travail incroyable qu'ils ont accompli dans le cadre de l'Initiative de renforcement de la capacité communautaire. Je peux confirmer que nous ne prolongerons pas cette initiative au-delà de juillet 2010.

***Votre appui à notre réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à l'Initiative de fermeture des établissements a été déterminant pour notre succès commun***

Je suis très fière du soutien que notre gouvernement a été en mesure de fournir au cours des six dernières années au secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous avons amélioré le financement des activités de base des organismes pendant les trois dernières années, en accélérant et en dépassant notre engagement d'augmenter les traitements et les salaires du secteur et en augmentant les taux de rémunération du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées de 11 à 12 pour cent d'ici la fin de cette année.

Nous avons également fourni depuis 2004 près de 300 millions de dollars en financement des infrastructures, en majorité pour des organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Pour 2009 et 2010 seulement, en cette période difficile sur le plan économique, nous avons consacré plus de 26 millions au financement d'infrastructures pour des organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

***nous augmentons le financement d'une part de 36 millions de dollars pour fournir un soutien et des services essentiels aux personnes qui en ont un besoin urgent***



Nous sommes vraiment encouragés par le fait que les 500 millions de dollars supplémentaires que nous investissons chaque année dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ont vraiment influé sur le cours des choses pour les Ontariennes et les Ontariens qui ont une déficience intellectuelle et pour leurs familles.

Le Budget de cette année nous met devant une autre année difficile. Alors que l'économie de l'Ontario commence à manifester des signes de reprise, la réalité est que notre province fait face à un déficit important – de plus de 21 milliards de dollars – et que nos fonds sont limités. Nous avons dû faire des choix difficiles concernant la façon d'investir les ressources publiques.

Je tiens à vous assurer que nous ne retirons pas des fonds du système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. En fait, nous augmentons le financement d'une part de 36 millions de dollars pour fournir un soutien et des services essentiels aux personnes qui en ont un besoin urgent, et d'autre part de 20 millions de dollars de plus pour continuer à progresser dans notre plan de réorganisation des services.

Cependant, nous n'augmenterons pas cette année les budgets de base des organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. La situation budgétaire dans laquelle nous nous trouvons exige que nous consacrons nos ressources à nos demandes les plus pressantes. Je suis sensible aux répercussions de cette mesure sur l'établissement de votre budget pour l'année et j'ai donc voulu vous divulguer le plus possible cette nouvelle.

La Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger le service public que le gouvernement a présentée le 25 mars 2010 est une autre mesure qui aura des répercussions sur vos membres. Si elle est adoptée, la loi gèlera les régimes de rémunération de tous les employés du secteur parapublic, y compris ceux de la fonction publique de l'Ontario, exclus de la négociation pendant deux ans. Cette loi a pour but de maîtriser les coûts de l'un des plus importants postes de dépense du gouvernement : la rémunération des employés du secteur public. Cette mesure contribuera à

réaffecter 750 millions de dollars au maintien des écoles, des hôpitaux et autres services publics – y compris les services sociaux.

***Cette mesure contribuera à  
réaffecter 750 millions de dollars  
au maintien des écoles, des  
hôpitaux et autres services publics  
– y compris les services sociaux***

Pour vous assurer que votre organisation est prête, je vous demande de bien vouloir faire part de la présente lettre au personnel concerné. Vous pouvez trouver plus de renseignements à l'adresse [Ontario.ca/compensation](http://Ontario.ca/compensation) en anglais ou à [Ontario.ca/remuneration](http://Ontario.ca/remuneration) en français.

Même dans cette conjoncture budgétaire extrêmement difficile, vous pouvez être assurés que l'engagement de notre gouvernement envers les personnes qui ont une déficience intellectuelle demeure ferme. Je suis fier que nous trouvions des façons d'aider les personnes qui ont le plus besoin de notre aide. J'attends avec plaisir de collaborer avec les organismes, les parents, les familles, les membres de la collectivité et les clients pour soutenir les personnes qui ont une déficience intellectuelle. Nous sommes partenaires dans ce travail et chacun de nous a un rôle à jouer.

Je vous renouvelle mes remerciements pour tout ce que vous avez fait. Notre collaboration avec les membres de votre organisation est essentielle pour faire une réussite de la réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



La ministre,  
Madeleine Meilleur

# Point de mire : La réorganisation

## Contactez-nous

Ministère des Services sociaux et  
communautaires

Direction des services communautaires  
et des politiques en matière de  
déficience intellectuelle

Édifice Hepburn, 4e étage

80, rue Grosvenor

Toronto ON M7A 1E9

Tél. : 416 327-4954

Télec. : 416 325-5554

Tél. sans frais : 1 866 340-8881

Télec. sans frais : 1 866 340-9112

Courriel :

**[DStransformation.mcsc@css.gov.on.ca](mailto:DStransformation.mcsc@css.gov.on.ca)**

Ce bulletin est aussi offert en ligne à :

**[www.ontario.ca/communautaires](http://www.ontario.ca/communautaires)**